

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil tenue le 25 août 2009

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

Sont présents:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (district 1)
Aimé Sabourin, conseiller, District des Prés (district 2)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (district 5)

Est aussi présent:

Vincent Tanguay, directeur général et greffier

Absences motivées:

Suzanne Pilon, conseillère, District de la Rive (district 3)
Vincent Veilleux, conseiller, District du Parc (district 4)

Absence non-motivée

René Morin, conseiller, District des Lacs (district 6)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

La séance spéciale débute à 18h45

ORDRE DU JOUR

1. Mandat au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM)
2. Mandat pour le regroupement d'achat d'assurances de dommages
3. Embauche d'un contremaître au Service des travaux publics
4. Embauche d'un directeur général par intérim
5. Embauche de Mme Francine Séguin à titre de réceptionniste et commis à la perception
6. Parole au public
7. Fermeture de l'assemblée

**2009-MC-R348 MANDAT AU CENTRE DE RESSOURCES
MUNICIPALES EN RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES
HUMAINES (CRM)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à adhérer au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) le 5 août 2008 de par la résolution numéro 2008-MC-R286;

Le 25 août 2009

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par le (CRM) le 13 août dernier pour le recrutement d'un directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil retienne les services du Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) pour le recrutement d'un directeur général, le tout tel que décrit à l'offre de service du (CRM) datée du 13 août 2009 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise le directeur général adjoint, M. Richard Parent, à affecter une somme maximale de 15 000 \$ pour acquitter les honoraires professionnels prévu à l'offre de service du (CRM), ainsi que pour permettre la parution d'annonce dans les journaux et permettre la tenue de tests divers relatifs à l'embauche;

QUE les fonds requis soient puisés à même les revenus excédentaires.

Adoptée à l'unanimité

2009-MC-R349 MANDAT POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cantley a conclu une entente en 2004 avec les municipalités membres du regroupement Municipalités locales I et que celle-ci vient à échéance le 1er décembre 2009;

CONSIDÉRANT les avantages de constituer un nouveau regroupement incluant plus de municipalités dont le nom sera le regroupement Laurentides – Outaouais;

CONSIDÉRANT que l'*Union des municipalités du Québec*, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise collective;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Municipalité de Cantley de participer à un regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que la firme *René Laporte et Associés inc.* est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en juillet – août 2009 par l'UMQ pour obtenir les services d'un gestionnaire risques en assurances de dommages pour le regroupement Laurentides-Outaouais et que celle-ci agira à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de *René Laporte & Associés* datée de juillet 2009 est valide pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2014 et, que selon l'article 10 de l'entente de regroupement du regroupement Laurentides-Outaouais, les services de la firme *René Laporte & Associés* sont renouvelables sur une base annuelle;

Le 25 août 2009

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme **René Laporte & Associés** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

D'ACCORDER, pour une durée d'un an, un contrat de service à la firme **René Laporte & Associés** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée de juillet 2009.

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

- 1 084,71 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué.

- 1 084,71 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-419 « Honoraires professionnels ».

Adoptée à l'unanimité

2009-MC-R350 EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de contremaître, le 8 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) personnes ont été appelées pour effectuer l'entrevue et l'examen et que quatre (4) personnes se sont présentées ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection composé de M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier et de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics et services techniques a procédé à l'entrevue de candidats;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 25 août 2009

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du directeur du Service des travaux publics et des services techniques, M. Michel Trudel, autorise l'embauche de M. Yvon Pelletier à titre de contremaître et ce, dès que les disponibilités du candidat le permettent le tout selon les termes et conditions de l'entente en vigueur entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley, et plus spécifiquement, selon l'échelon 1 de l'échelle salariale présentement en vigueur pour le poste de contremaître, niveau 3, de la grille salariale des cadres, étant entendu que ladite embauche est sujette à une période probatoire de six (6) mois de la date d'embauche;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-141 « Salaire – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**2009-MC-R351 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT le départ prochain du directeur général et greffier,
M. Vincent Tanguay;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder au
remplacement par intérim de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'embauche contractuelle de
M. André Boisvert, à titre de directeur général par intérim, le tout à contrat
salaire, au tarif horaire de 45 \$/heure à compter du 8 septembre 2009, plus
12 % pour les avantages sociaux, plus 1 000 \$ par mois, étant entendu que
le directeur général par intérim assumera les fonctions normalement
dévolues au greffier et ne sera pas assujetti aux conditions prévues au
contrat du personnel cadre, et ce pour une période de trois (3) mois avec
possibilité de prolongement.

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro
1-02-130-00-141 « Salaire-Administration »

Adoptée à l'unanimité

**2009-MC-R352 EMBAUCHE DE MME FRANCINE SÉGUIN À
TITRE DE RÉCEPTIONNISTE ET COMMIS À LA PERCEPTION**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de réceptionniste et commis à la
perception, le 8 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) personnes ont été appelées pour effectuer
l'entrevue et l'examen et que trois (3) personnes se sont présentées ;

Le 25 août 2009

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection composé de M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier et de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier et de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs en recommande l'embauche de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier et de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, autorise l'embauche de Mme Francine Séguin à titre de réceptionniste et commis à la perception et ce, à compter du 9 septembre 2009, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et la rémunération selon l'échelon 1 de l'échelle salariale pour le poste de réceptionniste et commis à la perception, étant entendu que ladite embauche est sujette à une période probatoire de six (6) mois de la date d'embauche;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-141 « Salaire – Administration ».

Adoptée à l'unanimité

PERIODE DE QUESTIONS

2009-MC-R353 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 25 août 2009 soit levée à 19h15.

Adoptée à l'unanimité

Stephen C. Harris
Maire

Vincent Tanguay
Directeur général et greffier